

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

du 19 mai 2021

Présents : MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER-CŒUR, BERENGUER, MONCHAL, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN B., GARCIA, GUILLOT, HENRY, MONDION, GERARDI, DESPORTES.

Absents : M. MOULIN pouvoir donné à Mme CHAMBOST
Mme CRUBLY pouvoir donné à M. BEAUDOIN
M. GRISON pouvoir donné à M. HENRY
Mme JOLY, pouvoir donné à Mme GUILLOT

Secrétaire de séance : Mme MEUNIER-CŒUR Isabelle

Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire présentées par la sté SANOFI PASTEUR NVL pour la production de lots de vaccin rage VRVG et l'exploitation et la construction d'un nouveau bâtiment de production EVF (Evolutive Vaccine Facility) : quai Armand Barbès à Neuville s/s

Le Maire expose au conseil la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire présentées par la sté SANOFI PASTEUR NVL pour la production de lots de vaccin rage VRVG et l'exploitation et la construction d'un nouveau bâtiment de production EVF (Evolutive Vaccine Facility).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet.

COMMISSION DE L'URBANISME

Information :

Modification du PLU : M. BURETTE-POMMAY informe le conseil de l'échéancier :

1^{ère} étape : l'ensemble des documents a été envoyé à la sté Réalité il y a environ 3 semaines. Un rapport de présentation sera rédigé par cette sté pour le 30/06.

2^{ème} étape : une consultation de l'autorité environnementale sera demandée durant la période du 15/06 au 15/08.

3^{ème} étape : une consultation des personnes publiques entre le 15/06 et le 15/08.

Organisation de l'enquête publique avec demande de nomination d'un commissaire-enquêteur. L'approbation au conseil municipal devrait avoir lieu au 30/10/2021.

M. BURETTE-POMMAY précise qu'il programmera une réunion de la commission urbanisme pour la validation ainsi qu'une présentation du projet de modification au conseil municipal.

Projets pour mise en place d'une campagne de sensibilisation de murs non enduits : M. BURETTE-POMMAY expose au conseil la problématique d'un certain nombre de murs et murets, donnant sur la voie publique, non enduits sur la commune. Il précise que l'ancienne municipalité avait déjà fait des demandes de mise en conformité mais il en reste.

Dossiers de non-conformité des permis de construire : M. BURETTE-POMMAY précise qu'il y a un contrôle sur place systématique avant la délivrance de la déclaration d'achèvement de travaux. Il informe le conseil d'une problématique d'exhaussement de sol concernant un terrain situé dans le lotissement 'le Champ Fleuri', il y a danger pour le mur en pierre qui soutient cette terre, le propriétaire est en infraction par rapport au code de l'urbanisme et va donc se mettre en conformité.

Dossier ALILA : M. BURETTE-POMMAY rappelle au conseil le compromis de vente signé entre l'EPF et Mme ISSALY. Il rappelle que 3-4 jours avant l'échéance des 2 mois (clause d'annulation), la sté ALILA a déposé un recours en référé auprès du Tribunal de Lyon contre la convention de portage. Le Juge des référés a rejeté le recours.

La commune est dans l'attente de la date pour le jugement sur le fond du premier référé sur la préemption.

Dossier de l'Impasse des Varennes : M. BURETTE-POMMAY rappelle au conseil que la commune a fait appel à un géomètre pour clarifier le statut de cette impasse. Il rappelle la rencontre du collectif des Varennes en décembre 2020 qui évoquait le fait que cette impasse était privée.

L'expert géomètre a fait des recherches et a conclu que l'impasse des Varennes rentre dans le domaine communal, un acte sous seing privé entre M. LADRET, le Maire de l'époque et la SCI de la Genetière a été signé le 20/09/1975.

Le chemin est donc bien un chemin rural, qui rentre dans la domanialité privée de la commune de Massieux.

Il précise que le coût de l'expert géomètre pour la commune s'est élevé à moins de 2 500 €.

M. BURETTE-POMMAY indique que le respect de droits de passage et de servitude, que revendique les riverains, rentre dans le domaine du droit privé et donc la mairie ne peut se prononcer sur ce point.

Il précise au conseil que d'autres frais vont être engagés dans ce dossier car nous devons prendre un avocat pour nous défendre.

- **PC LIDL** : M. BURETTE-POMMAY informe le conseil que le PC a été déposé il a deux mois et qu'il est en cours d'instruction au service ADS.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS

Information :

Point sur les élections : Mme DEGUEURCE informe le conseil qu'elle est à la recherche d'assesseurs et de scrutateurs pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021. Elle rappelle les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux : 8 h à 18 h.

Animateur : temps méridien et temps soir :

Mme DEGUEURCE informe le conseil qu'un animateur intervient depuis le 03/05 durant le temps de cantine (11 h 30 à 13 h 30) et garderie (16 h 30 à 17 h 30), il remplace un agent SERV'EMPLOI. Une convention de mise à disposition a été signée avec la MJC, le coût pour la commune est un peu plus élevé. Il aura besoin de plus de matériel pour organiser ses activités. Le Maire intervient en proposant l'idée de mettre en place à la rentrée scolaire prochaine un deuxième animateur option musique, notamment pour la garderie du soir et intervenant également en classe.

Mme MONDION prend la parole et émet l'idée d'une aide aux devoirs lors de la garderie du soir, dans sa commune précédente, une participation de 2 euros était demandée aux parents. Mme DUCHAMP-GARCIA indique que dans certaines écoles, ce sont des bénévoles qui interviennent pour l'aide aux devoirs.

Le maire et Mme DEGUEURCE répondent qu'ils vont étudier les différentes propositions.

Masques pour enfants : distribution :

Mme DEGUEURCE informe le conseil qu'il a été distribué aux enfants de l'école primaire, début mai, 20 masques par enfants.

Conseil d'école :

Mme DEGUEURCE informe le conseil que le conseil d'école a été reporté au 20/06 au lieu du 17/06.

Le P'tit Masserot : parution mi-juin

COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RÉSEAUX ET DES BÂTIMENTS

Chemin des Varennes – RD 933 : travaux de sécurisation de la voirie

Le Maire présente au conseil, avec le Maire de Parcieux, LAUTIER Vincent, le projet d'aménagement commun pour la sécurisation du chemin des Varennes.

M. LAUTIER expose qu'une réflexion a été menée avant le mois de décembre 2020 afin de sécuriser le chemin des Varennes en créant un projet global incluant mode doux et trottoir.

Pour permettre de sécuriser cette voirie et répondre à l'augmentation future du trafic, les deux communes proposent de réaliser des aménagements de voirie visant à protéger les déplacements de type mode doux, piétons et cyclistes et de réduire la vitesse des véhicules à moteurs.

- Réalisation de deux plateaux surélevés au niveau des carrefours chemin des Varennes / rue de la rouette et Chemin des Varennes / résidence les Varennes / lotissement au Plat des Varennes
- Réalisation de 3 écluses situées entre la RD 933 et la route de Reyrieux
- Modifier la priorité du carrefour chemin des Varennes / chemin du Pré Blanc
- Diminution de la largeur de voirie (limitée à 5 mètres)
- Mise aux normes des deux quais bus
- Réalisation d'un trottoir sur la commune de Massieux de la route de Reyrieux jusqu'à la zone commerciale RD 933
- Réalisation d'un mode doux sur la commune de Parcieux reliant le chemin de halage à la future gare du BHNS
- Prolongation de la piste cyclable sur la RD 933 jusqu'au chemin des Varennes
- Installation d'un feu de signalisation pour sécuriser les traversées des piétons et cyclistes carrefour chemin des Varennes / RD933

Le maire précise que le panneau d'entrée d'agglomération Massieux sera reculé afin d'intégrer le feu sur Massieux.

Montant prévisionnel des travaux :

310 820 € HT / 372 984 € TTC

Dont 196 428 € HT / 235 713,60 € TTC pour la commune de Massieux

Dont 114 392 € HT / 137 270,40€ TTC pour la commune de Parcieux

Le maire de Parcieux précise que les voies vélos sont plus subventionnées que la voie piétonne donc il a été décidé un partage du coût soit 50/50.

La chronologie annoncée par M. LAUTIER :

- Juin : consultation des entreprises
- Fin juillet : choix de l'entreprise
- Septembre : préparation des travaux
- Octobre à janvier : travaux

Des demandes de subventions seront lancées : DETR et Région.

Une convention avec le département devra être mise en place. Les travaux restent à la charge de la commune car le panneau d'entrée d'agglomération de Massieux va être déplacé.

Mme CHAMBOST intervient en précisant qu'un flyer commun aux deux communes sera distribué aux habitants pour présenter le projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de sécurisation du chemin des Varennes – RD 933.

Massieux-chemin des Varennes-RD 933 (Route de Lyon). Travaux de sécurisation de la voirie - Convention de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'aménagement de la sécurisation du chemin des Varennes

Après exposé des maires de Massieux et Parcieux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique au profit de la Commune de MASSIEUX dont le projet est joint au présent rapport
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents

Mise à l'enquête publique du dossier de déclassement d'une portion de 31 m² de la voie communale N° 19 dénommée impasse des Thuyas

M. BENTOUHAMI expose au conseil que dans le cadre de l'instruction d'une demande de division parcellaire au 33 chemin du Val de Saône, avec la création d'un nouvel accès au bout de l'impasse des Thuyas, la Commune de Massieux a constaté au niveau du 8 allée des Thuyas (01600 Massieux), que la limite de fait de l'assiette de l'ouvrage public routier existant, ne correspond pas à la limite de propriété. En effet Monsieur Chekmeian, propriétaire de la parcelle AB 248 a mal implanté son mur de clôture. Il empiète sur le domaine public communal pour une surface équivalente à 36m².

Afin régulariser il est envisagé de céder 31m² à Monsieur Chekmeian. Le prix de cette vente sera déterminé par le service des domaines. Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Le domaine public routier est soumis aux principes d'inaliénabilité et d'impeccabilité. La collectivité ne peut donc procéder à la vente sans avoir déclassé au préalable l'emprise concernée. Cette procédure porte atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par la voie communale n°19, dénommée impasse des Thuyas. Conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière elle doit alors faire l'objet d'une enquête publique.

Un arrêté du maire désignera le commissaire enquêteur et précisera l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. La durée de l'enquête sera de 15 jours.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire sera publié par voie d'affichage et éventuellement par tout autre procédé (site internet, panneaux lumineux...).

Une fois l'enquête publique close, au vu du registre d'enquête et à la lumière des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera sur le principe même du déclassement de cette portion de l'impasse des Thuyas.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de de mettre à l'enquête publique le dossier de déclassement d'une portion de 31m² de la voie communale n°19 dénommée impasse des Thuyas
- AUTORISE Monsieur Gérard BENTOUHAMI, adjoint au Maire, à procéder aux formalités nécessaires et signer tout acte et pièces s'y rapportant.

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CCID : tenue de la commission

Mme CHAMBOST informe le conseil que la Commission Communale des Impôts Directs a eu lieu, sous l'impulsion de la trésorerie de Trévoux, le 20/04/2021. Elle précise que cette commission se réunit une fois par an. Son rôle consiste à revoir les valeurs locatives communales servant de base aux calculs des impôts locaux.

CCDSV : taxe de séjour – Mobil-home du domaine de la « Joie de Vivre » :

Mme CHAMBOST relate au conseil la problématique rencontrée par la CCDSV concernant la situation juridique des mobil-home du domaine de la Joie de Vivre. Elle précise qu'il y a 54 propriétaires. Face aux réactions des propriétaires lors de la collecte en 2020 de la taxe de séjour, la CCDSV a décidé de saisir un cabinet d'avocats pour clarifier la situation fiscale de ces mobil-home. La conclusion de l'avocat a été qu'ils ne peuvent être soumis à la taxe de séjour pour deux raisons : ils n'ont pas d'activité hôtelière

les mobil-home ne disposent pas de moyens de se déplacer à tout moment.

La CCDSV va rembourser aux propriétaires cette taxe indûment perçue.

Ainsi, il va falloir déterminer à quel impôt (taxe d'habitation ou taxe foncière) ils sont assujettis et pour cela la commune va saisir les services fiscaux pour clarifier leur situation. Mme CHAMBOST précise que certains propriétaires payent déjà de la taxe foncière.

Point sur les engagements d'investissements :

Matériel informatique (mairie, école, services techniques) : 6 424 € TTC

Matériel électoral cause Covid'19 : 1 782 € TTC

Outillage pour les services techniques : 1 867 € TTC

Réfection plafond et peinture salle des mariages et salle du conseil (effritement des plafonds) et réfection plafond du CDI à l'école : 14 985 € TTC

Travaux d'étanchéité au niveau du CDI et d'une classe de maternelle et passerelle entre les deux : 4 869 € TTC

Travaux d'isolation de l'église : 714 € TTC

3 points lumineux sur la traversée des Vicards : 8 000 € TC avec déduction participation du SIEA et FCTA : 5 300 € TTC

Signature de la mission avant-projet pour l'aménagement de la route de Reyrieux à la bascule : 3 660 € TTC

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

Projet vidéo projection : choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage :

M. ROYER informe le conseil du projet de caméras additionnelles pour protéger les axes structurants routiers et d'amélioration du parc de caméras déjà existants.

Un audit a été sollicité par la commune pour avoir des préconisations de sécurisation.

M. ROYER expose les principales raisons pour lesquelles il a été décidé de partir sur de l'achat et non de la location (coût de fonctionnement élevé, aucune subvention).

Il informe le conseil qu'au vu du montant élevé de l'investissement (environ 100 000 € TTC), il a été choisi de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Après consultation de plusieurs bureaux d'études, la sté TECHNOMAN a été choisie. Il précise qu'il y aura 3 phases :

- Détermination des lieux stratégiques d'implantation
- Phase d'assistance pour les subventions + cahier des charges (rédaction d'analyse des rapports d'offres)
- Phase d'accompagnement lors des travaux

M. ROYER indique que le projet sera présenté à la commission de sécurité en juin.

Système d'alarme : déploiement :

M. ROYER informe du retard pris par le prestataire en raison de la pénurie de composants électriques provenant d'Asie. Il rappelle que tous nos bâtiments sont déjà protégés et que ces travaux prévus consistent à rénover notre système.

Il informe le conseil que le câblage a été réalisé par les services techniques, qu'il tient à remercier.

Il précise que le litige avec notre prestataire est résolu.

Police municipale : reprise à temps plein

M. ROYER informe le conseil de la reprise à temps plein de la policière municipale depuis le 26/04/2021.

Transport scolaire : inscription :

Les inscriptions pour les transports scolaires sont ouvertes depuis le 10/05/2021. Voir sur le site de la CCDSV.

COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE

Le nouveau site internet :

Mme MEUNIER-CŒUR informe le conseil de la mise en ligne du site internet.

Elle expose au conseil :

L'objectif : c'est l'actualisation des informations et des rubriques

L'ergonomie est plus moderne – L'ancien site était fort utile, mais comme beaucoup de choses, les modes de présentations évoluent et il est apparu utile de lui donner un autre visage.

L'installation de deux niveaux d'informations sur la plupart des thèmes avec :

- Un pavé présentant la thématique concernée en mentionnant l'essentiel illustré d'une photo ou image sur laquelle il est possible de cliquer,
- Un pavé permettant l'ouverture d'un pop-up entrant plus en détail dans la thématique en question

Mme MEUNIER-CŒUR indique que ce site se veut utile, pédagogique mais non donneur de leçon, ouvert à toutes les thématiques susceptibles de nous concerner.

Les informations sont sourcées, et elles ont été croisées sur de nombreux sites officiels.

Comme cependant, il est toujours possible de commettre des erreurs, il ne faudra pas hésiter, à nous les signaler.

Mme MEUNIER-CŒUR précise que ce site est vivant et qu'il doit évoluer avec nous tous.

Là également, Mme MEUNIER-CŒUR et son équipe sont preneurs de toute idée de thème à développer, d'articles à faire paraître, d'informations à partager.

Cadre de vie - Pollution :

o Écoulement d'eau savonneuse dans le bassin des Grives :

Mme MEUNIER-CŒUR informe le conseil qu'une lettre sera distribuée aux habitants du lotissement pour attirer leur attention sur un problème d'écoulement d'eau savonneuse et sur les risques sanitaires et écologiques en dérivant.

Elle indique qu'elle a conscience du fait que ce courrier ne concernera directement que peu de gens, mais il lui a paru important d'informer officiellement les habitants de la zone de cette grave atteinte, et de faire appel au sens civique pour faire cesser cette atteinte.

o La Creuse – Dépôts de surplus de terre – Déchets

Mme MEUNIER-CŒUR expose au conseil :

Constat : un certain nombre de propriétaires, déversent dans le lit de cette Creuse :

- Des surplus de terre (à la suite du creusement de piscines, s'épargnant le coût d'une évacuation),
- Voir des déchets de toutes sortes (évitant une virée à la déchetterie)
- o Arbres morts
- o Déchets plastiques

Danger :

En cas de fort orage et de précipitations importantes, potentialité de dévalement de ces déchets avec risque :

- de bouchage des buses alimentant la boussole de l'Eco parc
- d'entraînement de ces éléments dans le courant créé, pouvant envahir des propriétés en contrebas et y causer des dégâts

Cimetière (jardinières)

Mme MEUNIER-CŒUR informe le conseil de la création de deux murets délimitant, à l'entrée de l'ancien cimetière, deux zones de plantation, certes modestes mais dans l'esprit d'une végétalisation plus poussée que ne le permettaient les vasques.

Culture & animation

- Spectacle en juin avec la MJC de Reyrieux

Mme MEUNIER-CŒUR informe le conseil du spectacle Rêve de cirque qui aura lieu le 17 juin – une bouffée d'air frais avec des artistes alliant technicités et fantaisie

- A partir de 17H atelier (notamment hip hop)
- 17H 45 spectacle Solau et Cie – Cirques, portées et contorsion
- 18H45 diaboliste Johan Durand – un poète et son diablo

- Projet de deux ateliers créatifs pour les enfants en août avec la CCDSV sur le thème du patrimoine naturel.

DIVERS

Aucun compte rendu de réunion syndical donné ce jour. Mme GUILLOT indique qu'elle présentera lors d'un prochain conseil celui du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône. M. BERENGUER précise que le dernier compte-rendu du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du 30/03/2021 a été transmis par mail à tous les membres du conseil par la mairie.

Mme MONDION intervient à propos d'un accident qui s'est produit chemin des Combes et demande s'il est prévu de sécuriser cette voie. Le Maire lui répond qu'une des priorités du mandat est la sécurisation des voies pour les piétons et vélos et que la problématique c'est la hiérarchie budgétaire, tout ne peut être fait la même année.

M. BENTOUHAMI informe le conseil qu'il s'est rendu, en début de semaine, dans le quartier de la Genetière accompagné d'un représentant du cabinet TDU, pour prendre connaissance des conditions techniques en vue du futur aménagement de sécurisation du quartier.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 07 juillet à 20h00.

La séance est levée à 22 h 00.